



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurance dépendance

Question écrite n° 66580

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'appellation « assurance dépendance ». En effet, cette expression est libre d'utilisation par les compagnies d'assurance. Or, ces dernières n'ont pas, à la fois, les mêmes critères pour établir le taux dépendance et ceux pour ouvrir les droits à percevoir les rentes dues. Aussi, dans ce contexte, souhaiterait-elle savoir s'il peut être envisagé la création d'un « label dépendance » afin d'éviter les abus de ladite formule.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66580

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2005, page 5722

Question retirée le : 26 juillet 2005 (Fin de mandat)